

A Rome, à l'origine de la République surtout, la condition de la femme est moins mauvaise qu'à Athènes. La femme romaine donne à la ville de Rome ces admirables paysans-soldats, qui, par leur constance et leur esprit de suite, lui conquièrent peu à peu l'Empire du monde civilisé. La mère des Gracchus ne saurait être accusée de fierté déplacée, lorsqu'elle présente ses deux fils comme ses plus beaux bijoux. Les fortes générations des Brutus, des Caton, des Scipion font singulièrement honneur à la mère romaine. On sait le reconnaître à Rome, et la matrone y est respectée. Mais à mesure que la décadence vient, arrive en même temps son signe infaillible, le mépris de la femme.

De tout temps la loi romaine avait été injuste et odieusement partielle à l'égard de la femme, à qui elle imposait des devoirs et ne reconnaissait presque point de droits. D'après cette législation le mari était autorisé à mettre à mort la femme soupçonnée d'infidélité, sans que celle-ci put rien faire au cas où le coupable était le mari. On sait que pour des peccadilles, comme d'aimer un peu le vin et de voler la clef de la cave il arrivait au Romain, pris de mauvaise humeur, d'assommer sa femme, sans que personne y trouvât rien à redire. Cependant ce n'est qu'avec le triomphe de l'Empire sur tous ses rivaux que les grands désordres se font jour. Alors en effet la licence romaine semble ne respecter plus aucune borne. Ne voit-on pas une Messaline, mère et épouse d'empereurs, donner l'exemple et rester comme l'emblème de la plus basse dégradation, de l'avidité insatiable du sens dépravé. C'est que la pureté, la sainteté et l'indissolubilité de la famille ont disparu. Dès le VI^e siècle le divorce était entré dans les mœurs. Seul toutefois le mari en avait le bénéfice. Sous Auguste, le droit au divorce parvient à la femme, grâce au souci qu'avait l'Etat de remédier à la rareté des naissances et à la perte de nombreux citoyens qu'avaient fauchés les guerres civiles et étrangères. Il faut croire que les femmes d'alors ne se firent pas faute d'en profiter puisque, au dire de Sénèque, plus d'une comptait le nombre de ses années par le nombre de ses maris et non pas par le nombre des consuls (1).

(1) Sénèque. *De benedic.*, III. c. 16.